

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1407

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Approbation du projet -
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Forissier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1407**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 10 octobre 2006, le conseil de Communauté, par délibération n° 2006-3628, a validé le programme de construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage à Décines Charpieu et a individualisé une autorisation de programme de 350 000 € pour les études.

Ce programme comporte, dans le cadre de l'Anneau Bleu, le projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu permettant d'améliorer l'articulation entre le centre de la commune, le canal de Jonage et le Grand parc de Miribel Jonage.

Ce projet vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les conditions de franchissement du canal de Jonage pour les modes doux ; le pont de Décines Charpieu existant, comportant des trottoirs de 0,70 mètre, ne permet pas le passage des modes doux en toute sécurité,
- renforcer les liaisons modes doux entre le centre de la commune de Décines Charpieu (piste cyclable le long de LEA, ZAC de la Fraternité, requalification de la place Salengro), le canal de Jonage, le Grand Parc Miribel Jonage et Vaulx en Velin ; cet itinéraire fait partie du nouveau plan de déplacement modes doux de la Communauté urbaine,
- assurer la continuité de l'Anneau Bleu en rive gauche par l'aménagement d'un cheminement modes doux le long de la berge sous la passerelle et le pont existant.

Caractéristiques du projet

Le projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu était inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2002-2007. Cette inscription a été renouvelée au nouveau plan de mandat et à la PPI 2009-2014, dans le cadre de l'axe C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles.

Il vise à créer une nouvelle passerelle modes doux qui franchira le canal de Jonage. Cette passerelle sera située à l'amont, à une distance de 25 à 30 mètres et en parallèle au pont existant. La longueur de l'ouvrage sera de 146 mètres pour une largeur utile du tablier de 4 mètres.

Le programme fixait les principales contraintes suivantes :

- gabarit de navigation et de bathymétrie,
- gabarit des chemins de services devant les culées du futur ouvrage,
- raccordement aux berges au plus près du niveau de l'existant afin de limiter l'impact au droit du champ de captage d'eau potable de Rubina et de la digue EDF,
- continuité de l'Anneau Bleu en rive gauche sous passerelle et pont existant (gabarit de 3 x 3 mètres), par la création d'un chemin mode doux en pied de talus (construction de soutènements et estacade),
- conditions de pente liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le processus de concertation préalable réglementaire a été lancé par délibération du Conseil n° 2009-0509 du 9 février 2009. Le Conseil a clos la concertation lors de la séance du 26 avril 2010.

Le projet a fait l'objet d'une enquête publique au titre de la loi Bouchardeau et d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Communauté urbaine (direction de la voirie).

La maîtrise d'œuvre a été désignée par appel d'offres début 2008 sur la base de ce programme.

La communauté urbaine assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, sur le fondement d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la ville de Décines Charpieu pour la réalisation de l'éclairage public, en application des dispositions prévues par l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, afin de garantir une réalisation cohérente des aménagements.

Le canal de Jonage étant sous concession EDF, une convention de superposition de gestion sera également à mettre en place.

Le coût global de l'opération est estimé à 4 468 000 € TTC.

Comme pour le projet de l'Anneau Bleu auquel se rattache cette passerelle, différents partenaires ont été recherchés pour financer cette opération :

- EDF s'est engagé à participer à l'opération au travers du protocole d'accord signé avec le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux (hors éclairage public compétence communale),

- la région Rhône-Alpes subventionne cette opération dans le cadre du nouveau contrat d'agglomération et de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité approuvée par le conseil de Communauté du 30 novembre 2009,

- le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage doit également subventionner cette opération,

- la ville de Décines Charpieu doit financer les travaux d'éclairage public dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Ainsi, le plan de financement de cette opération est le suivant :

- EDF (50 % du montant HT)	1 839 000 €
- Région (contrat d'agglomération)	490 000 €
- Syndicat intercommunal du canal de Jonage	310 000 €
- ville de Décines de Charpieu	68 000 €

Le montant total des participations attendues s'élève donc à 2 707 000 €.

Compte tenu des différentes participations financières, le montant de la charge nette pour la Communauté urbaine s'élèverait donc à 1 761 000 € TTC.

Pour financer les travaux de cet aménagement, il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 4 118 000 € TTC en dépenses et 2 707 000 € en recettes.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Un appel d'offres européen sera lancé pour la réalisation des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de construction de la passerelle modes doux de Décines Charpieu sur le canal de Jonage.

2° - Autorise monsieur le Président à solliciter les subventions et participations auprès des différents partenaires financiers et signer les conventions afférentes et tous les autres actes nécessaires, pour les montants ci-dessous :

- EDF	1 839 000 €
- Région	490 000 €
- Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage	310 000 €
- ville de Décines Charpieu	68 000 €

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 1380 individualisée le 10 octobre 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 4 118 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 2010 : 600 000 €,
- 2011 : 2 500 000 €,
- 2012 : 1 018 000 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 468 000 € en dépenses et 2 707 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.